



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaïques - Pierremont-sur-Amance (52)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PIERREMONT PV

Raison sociale

SPV

N° SIRET

8 9 1 3 1 4 8 3 3 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

MATHIEU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. 39. a) Travaux, constructions	Installations photovoltaïques en ombrières d'une puissance égale à 3,12 MWc. Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code de 1,456 ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Pierremont-sur-Amance, en Haute-Marne, à 24 km à l'est de Langres. Sur une parcelle de prairie pâturée, le projet, de 6,7 hectares (emprise clôturée), comprend :

- L'implantation d'un îlot d'ombrières constituée de panneaux sur trackers rotatifs, représentant 1,43 ha de surface projetée. Les panneaux auront une hauteur comprise entre 0,5 m et 5,0 m max en fonction de leur inclinaison. La technologie tracker permet de capter un maximum de soleil tout en offrant un ombrage tournant permettant de lutter contre les aléas climatiques (stress hydrique et thermique, gel, grêle). Les tables suivront le soleil d'est en ouest et seront constituées au total d'environ 4592 panneaux. Ces structures seront ancrées au sol via l'intermédiaire de pieux battus.
- La construction d'un poste de transformation et de livraison (maximum de 3 x 12 mètres et d'une hauteur de 2,7 mètres) en entrée de site.
- L'implantation d'une citerne incendie de 120 m³, en entrée de site, à 30m du poste électrique, de façon à permettre l'intervention des secours en tout point de la centrale.

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de l'ombrière se fera sur une prairie pâturée par des ovins. Le pilotage intelligent permettra de répondre aux besoins spécifiques des animaux d'élevage et de la végétation à différents moments de la journée. Un suivi expérimental agronomique sera mis en place sur toute la durée du projet permettant de comparer le comportement la performance de la prairie et le bien-être animal sous les ombrières et sur une parcelle témoin. Les effets bénéfiques attendus de l'ombrage tournant sont :

- Réduction du stress hydrique de la végétation : baisse de l'évapotranspiration donc des besoins en eau lors des excès de rayonnement dans certaines conditions, et meilleure rétention d'eau dans les sols ;
- Réduction de l'amplitude thermique : l'ombrage porté va entraîner un refroidissement sous la structure le jour, quelques degrés de plus que la température ambiante la nuit lorsque les panneaux seront laissés à l'horizontale ;
- Réduction de la température en cas de fortes chaleurs : effet bénéfique sur la fécondation et le remplissage des grains, teneur en chlorophylle et caroténoïdes ;
- Limitation du stress thermique des animaux en période estivale, permettant un meilleur bien-être de ces derniers ;
- Limitation des comportements agnostiques des animaux ;
- Augmentation du taux de survie des végétaux et leur croissance en conditions défavorables (sécheresse, chaleur)
- Redéploiement de la biodiversité : avec une intégration environnementale réfléchie, via l'introduction d'une haie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le délai de construction du parc est évalué entre 6 et 10 mois et prévoit plusieurs phases :

- La préparation du terrain : semis de portance en amont si besoin, mise en sécurité du site, marquage et piquetage, balisage et création de la plateforme, de la piste et de l'accès aux postes de livraison/transformation ;
- L'installation de la clôture ;
- Le terrassement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des pieux d'ancrage des structures. Le linéaire et la largeur des tranchées seront optimisés autant que possible sur l'ensemble du projet ;
- Le montage de l'infrastructure photovoltaïque : système de support et fixation des panneaux ;
- La pose et la connexion des câbles ;
- L'implantation des bâtiments techniques (PTR et PDL), les bâtiments techniques sont pré-équipés et pré-câblés en usine (transformateurs et les cellules HTA) ;
- L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) ;
- L'installation et le paramétrage du système de surveillance ;
- L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison ;
- Une fois la livraison des composants nécessaires à la construction du parc effectuée, les déplacements sur le chantier des équipes travaux seront quotidiens.

Le chantier sera organisé de manière à limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activité agricole sous la structure. En fin de travaux, le terrain sera remis en état, à l'état d'origine, pour un maintien de l'activité d'élevage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de l'ombrière agrivoltaïque est prévue pour une durée de 40 ans au cours desquels elle sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes de l'installation.

Les locaux techniques (transformateurs et livraison) seront dotés de dispositifs de suivi et de contrôle. Ainsi, plusieurs paramètres électriques sont mesurés ce qui permet des reports d'alarmes en cas de défaut de fonctionnement.

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur une maintenance électrique de l'installation. Cette maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective ne fait intervenir qu'occasionnellement du personnel sur le site. L'installation est conçue de façon à être pleinement compatible avec les pratiques de l'agriculteur (espace inter-rangée adapté aux engins agricoles de l'exploitation, espaces de retournement).

L'installation est construite de manière à ce que son démantèlement ainsi que la remise en état initial du site soit parfaitement possible. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site. Le démantèlement des éléments constituant l'ombrière d'élevage est intégré dans le plan de financement de l'exploitant de l'installation.

Les mêmes mesures en phase travaux pour la préservation des sols et la remise en état seront mises en œuvre lors du démantèlement, afin notamment de préserver la qualité agronomique du terrain pour la poursuite de l'activité agricole.

Les modules photovoltaïques en fin de vie seront notamment envoyés vers un prestataire agréé en France (type SOREN) pour démontage complet, séparation des éléments et recyclage maximum (verre, silicium).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée	3,12 MWc
Surface clôturée	6,7 ha
Surface projetée au sol des panneaux	1,43 ha
Surface des postes techniques et de la citerne	0,026 ha
Emprise au sol totale	1,456 ha (=1,43 + 0,026)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pierremont-sur-Amance se situe à l'écart d'importantes sources de nuisances sonores. Elle n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Marne approuvé le 11 janvier 2010. Elle n'est pas concernée non plus par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB), ni par un Plan de Gêne Sonore (PGS).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection. Voici les monuments historiques inscrits ou classés les plus proches : à Ougey, Croix-en-pierre à 2,8 km, église à 3,2 km et château à 3,3 km. Le contexte bâti dans lequel ils s'inscrivent empêche toute visibilité vers l'aire d'étude. A Anrosey (Croix du XVIIIe siècle à 4,9 km) et à Fayl-Billot (ancienne église à 5 km), l'éloignement et les côteaux de de la vallée empêchent les vues lointaines vers l'aire d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seul un habitat est considéré comme humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008, il s'agit des cariçaies le long d'un fossé agricole longeant l'aire d'étude immédiate à l'est. Le projet évite cette zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet évite le périmètre de protection rapprochée du puits Le Duy situé en bordure de la prairie. L'avis d'un hydrogéologue agréé a été sollicité concernant la vulnérabilité des eaux souterraines, au droit du projet, situé en amont potentiel du captage. Cette vulnérabilité a été jugé faible en raison du recouvrement de l'aquifère par au moins 2 m d'argile peu perméables. Des mesures devront être mises en oeuvre en phase chantier et exploitation. L'avis émis est favorable au projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne se trouve dans les 5 km autour du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site Natura 2000 se trouve à 4,3 km du projet : il concerne des cours d'eau offrant des habitats favorables à l'écrevisse à pieds blancs ou à la truite Fario. Tous sont situés sur des sous bassins versants différents de celui de l'aire d'étude immédiate.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire d'étude compte un site classé : le Chêne de la Vierge à La Quarte, situé à environ 3,5 km de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'un élément ponctuel trop éloigné par rapport au projet pour être perçu.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Toutefois, il se peut que des graviers soient apportés pour la réalisation des pistes et de la plateforme.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire écologique a permis d'identifier les enjeux et adapter le projet. La parcelle gardera son usage agricole, et le projet évite les habitats arbustifs et arborés. Les continuités écologiques locales sont renforcées par la création de 700 ml de haie en bordure de site et la mise en place d'une clôture perméable à la petite faune. D'autres micro-habitats sont recréés (hibernaculums). Les effets résiduels du projet après application des mesures d'évitement et de réduction sont jugés non significatifs et non notables (annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site Natura 2000 se trouve à 4,3 km du projet : il concerne des cours d'eau offrant des habitats favorables à l'écrevisse à pieds blancs ou à la truite Fario. Tous sont situés sur des sous bassins versants différents de celui de l'aire d'étude immédiate. Aucune altération de ces milieux n'est donc envisageable.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette prairie pâturée conserve entièrement son usage : élevage d'ovins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul risque identifié concerne l'aléa retrait-gonflement des argiles dont l'aléa est qualifié de faible. Une étude géotechnique sera réalisée afin de préciser les principes constructifs à mettre en œuvre pour la fondation des pieux de la structure porteuse et assurer sa stabilité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources potentielles de nuisances et de pollutions sont liées à la phase chantier (rejets atmosphériques des engins). Elles restent faibles au regard de la nature et de la durée du chantier et de l'environnement du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau routier existe déjà, et le site est desservi directement par la route départementale D460. Les installations n'induiront pas de modifications significatives des niveaux de trafic et n'occasionneront pas de gêne à la circulation ni à l'entretien de la route. Le projet est susceptible d'induire des déplacements liés aux travaux en phase chantier uniquement. Toutes les dispositions seront prises pour garantir un niveau de sécurité routière optimal.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront limitées à la phase chantier (engins, construction). Les engins de chantier respectent les normes sonores et interviennent uniquement sur les jours ouvrés. Cette nuisance est faible et temporaire. Il y a peu d'habitations à toute proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier. Cette nuisance est faible et temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage nocturne n'est prévu aux phases de chantier ou d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide ne sera généré par le projet. Le fonctionnement hydraulique du site, notamment concernant les eaux pluviales, ne sera pas significativement affecté.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Différentes bennes seront entreposées sur le site, permettant la collecte et le tri des déchets avant leur exportation vers des filières de traitement adaptées. Aucun déchet dangereux ne sera généré lors du chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une haie permettra d'améliorer l'intégration du projet dans le paysage tout en contribuant au renforcement du maillage bocager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette parcelle agricole conserve entièrement son usage agricole. Le projet a été réalisé en collaboration le propriétaire-exploitant avec comme objectif d'apporter des bénéfices à la prairie et aux animaux d'élevage tout en produisant de l'énergie électrique. En phase travaux, les entreprises locales seront consultées en priorité. L'impact sera positif pour l'économie locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets éoliens se trouvent aux alentours du projet : Haut-Vannier, 17 éoliennes, construites, et Les Hauts de la Rigotte, 6 éoliennes en construction.

L'impact cumulé des deux projets porte majoritairement sur les habitats de prairie permanente, qui présentent peu d'enjeux faune-flore sur le projet de Pierremont.

Concernant le paysage, au regard de la dimension des éoliennes, il existe quelques zones d'intervisibilité avec le projet. Toutefois, l'aspect visuel, les dimensions, le positionnement de ces deux projets au sein du paysage ne sont pas similaires : il n'est donc pas attendu d'effet de saturation ou d'autres effets cumulés. L'analyse est documentée dans l'annexe 8.

Il n'y a donc pas d'effets cumulés entre le projet agrivoltaïque et les parcs éoliens.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne se situe pas à proximité d'une frontière. Aucun effet de nature transfrontalière n'est donc attendu.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet sont analysées au regard des différents états initiaux (environnemental, écologique et paysager) réalisés par le bureau d'études Biotope, en décembre 2020, lors du développement de l'ancien projet "canopée". Ces études sont annexées au présent dossier (annexes 8, 9, 10 et 11).

La prise en compte des divers enjeux identifiés dans les états initiaux par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction a permis de réduire les impacts résiduels du projet à un niveau non significatif.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

ÉVITEMENT : (cf. annexes 8, 9, 10 et 11)

- Préservation des habitats arbustifs et arborés favorable à la faune et évitement des zones humides
- Conception du projet de manière à réduire au minimum les terrassements et surfaces imperméabilisées
- Adaptation des structures à la topographie naturelle du terrain + pas de modification de la topographie
- Conservation de la perméabilité des terrains par le choix des structures et des espaces inter-pieux de 15m
- Pilotage de chantier, sécurisation de l'accès et du chantier, suivi environnemental de chantier, gestion des déchets
- Respect des périodes et horaires de chantier définis par arrêté municipal, régulation du trafic routier

RÉDUCTION : (cf. annexes 8, 9, 10 et 11)

- Réalisation d'un levé topographique + une étude géotechnique sera réalisée en amont des travaux
- Installation d'une clôture perméable à la petite faune
- Mise en place de mesures préventives & curatives relatives aux risques de pollution
- Nettoyage des panneaux uniquement si nécessaire et à l'eau claire
- Prise en compte des préconisations spécifiques du SDIS 52 relatives au risque incendie
- Aucun poste de travail permanent en bâtiment
- Le projet sera réalisé dans le respect des préconisations émises par le gestionnaire du réseau électrique
- Renforcement de continuités écologiques par la création de haies en périphérie sud, ouest et nord du projet
- Mise en place de micro-habitats, tels que des hibernaculums, pour favoriser l'installation de la faune
- Création de 700 ml de haies pluristrates périphériques
- Respect des préconisations paysagères qui contribuent à limiter fortement l'impact du projet

SUIVI : un suivi écologique sera appliqué en n+1, n+2, n+3, n+4, n+5, n+9 (cf. annexes 8, 9 et 10)

ACCOMPAGNEMENT : un panneau à titre informatif sur les paysage de l'énergie, à proximité de l'ombrière, au niveau d'une zone sécurisée, sera installé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études environnementales jointes au présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable et significatif sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte-tenu de la nature du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, des mesures intégrées lors de sa conception, des mesures de réduction proposées et de leur mise en œuvre lors des phases travaux et exploitation, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note de présentation du projet (contient les annexes suivantes : échanges avec le SDIS en 2024 et étude d'éblouissement)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Note environnementale de Biotope	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Étude écologique de Biotope	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Etude paysagère de Biotope	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Avis définitif de l'hydrogéologue agréé	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

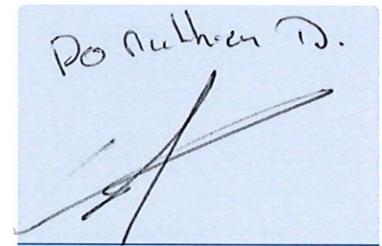
Nom DEBONNET

Prénom MATHIEU

Qualité du signataire Représentant du président

À DIJON

Fait le 0 2 / 0 9 / 2 0 2 4



Debonnet M.

Signature du (des) demandeur(s)

